



ÉCHANGES D'ÉLÈVES

4 à 6 mois à
l'extérieur du Québec

EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2023



INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
Présentation d'Éducation internationale	3
LE PROGRAMME D'ÉCHANGE D'ÉLÈVES DE QUATRE À SIX MOIS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	3
Objectifs du programme	3
Financement du programme	4
Montant de la bourse et durée du séjour.....	4
Clientèle visée	4
Conditions générales d'admissibilité	5
DESCRIPTION DES ÉCHANGES	6
ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER POUR METTRE EN PLACE UN ÉCHANGE	6
Démarches d'inscription.....	6
Processus de partenariat	6
Processus de sélection	7
Jumelage des élèves.....	7
Activités de préparation.....	7
Assurances.....	7
CONSEILS EN CAS DE DIFFICULTÉS	7
Problèmes et absences.....	7
Remboursements.....	7
DESCRIPTION DES ANNEXES ET CONSEILS POUR LES REMPLIR	8
Annexe I : Grille budgétaire.....	8
Annexe III : Liste des élèves québécois	8
PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE	8
Date de dépôt.....	8
Envoi du dossier	8
Conseils pour présenter un dossier	9
Attribution des bourses.....	9
RAPPORT D'UTILISATION DE LA SUBVENTION	10
COORDONNÉES UTILES	10
AIDE-MÉMOIRE.....	11
Tableau des critères d'admissibilité	11

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉSENTATION D'ÉDUCATION INTERNATIONALE



Éducation
internationale



Échanges
azimut

[Éducation internationale](#) est une coopérative sans but lucratif regroupant les centres de services scolaires francophones et les commissions scolaires anglophones du Québec. Depuis 2001, nous les réunissons, les appuyons et les représentons afin d'ouvrir le réseau scolaire québécois à l'international. Éducation internationale a reçu le mandat du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) de coordonner l'internationalisation du réseau des centres de services scolaires du Québec.

Les services offerts par Éducation internationale sont les suivants :

- [Échanges azimut](#) : programmes d'échanges, de stages et de bourses pour les élèves, les étudiantes, les étudiants et le personnel scolaire leur permettant de réaliser un séjour à l'international;
- [Québec métiers d'avenir](#) : service clé en main de promotion internationale de l'offre éducative québécoise en formation professionnelle et d'accompagnement des élèves internationaux dans leur projet d'études;
- [Développement international](#) : exportation du savoir-faire québécois en éducation.

LE PROGRAMME D'ÉCHANGE D'ÉLÈVES DE QUATRE À SIX MOIS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Par ce programme d'échange d'élèves de quatre à six mois à l'extérieur du Québec, Éducation internationale et le ministère de l'Éducation du Québec souhaitent développer les compétences linguistiques des élèves québécois et québécoises et renforcer les activités internationales des organismes scolaires du Québec.

De plus, les objectifs ciblés lors des échanges à l'extérieur du Québec sont les suivants :

- réaliser des échanges d'élèves à l'extérieur du Québec en complément de la formation scolaire reçue dans la langue cible;
- permettre aux élèves d'améliorer la connaissance pratique d'une langue cible;
- permettre aux élèves de développer une sensibilité interculturelle;
- permettre aux élèves d'accroître leur autonomie et leur capacité d'adaptation;
- favoriser la réussite scolaire des élèves;
- permettre à des établissements d'enseignement québécois de renforcer leurs activités canadiennes et internationales et de créer des partenariats avec des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec.



Éducation
internationale



Échanges
azimut

FINANCEMENT DU PROGRAMME



Ce programme est financé par le ministère de l'Éducation du Québec à hauteur de **287 415 \$** par année. Il est à noter que **187 000 \$** de ce montant ne finance que les échanges interprovinciaux.

MONTANT DE LA BOURSE ET DURÉE DU SÉJOUR

La somme maximale pouvant être accordée correspond au coût du transport de l'élève québécois participant ainsi que d'un accompagnateur par demande, **jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par personne**. Le paiement s'effectuera à l'ordre du centre de services scolaire, de la commission scolaire, de l'établissement d'enseignement ou de l'établissement privé ayant déposé la demande. Les établissements scolaires devront par la suite verser les bourses aux élèves participants.

La bourse accordée par le ministère de l'Éducation permet de couvrir une partie des frais liés au séjour réalisé par l'élève et l'accompagnateur. En participant à ce programme, l'élève et l'accompagnateur doivent s'attendre à assumer une partie des coûts suivants :

- frais d'obtention d'un passeport pour les destinations internationales;
- frais des assurances de responsabilité civile et médicale, le cas échéant;
- frais de transport vers la destination;
- frais de repas et de transport lors du séjour;
- autres frais reliés à un séjour réalisé à l'extérieur du Québec.

Le programme d'échange d'élèves est d'une durée minimale de quatre mois (deux mois pour l'élève québécois et deux mois pour l'élève partenaire) et d'un maximum de six mois (trois mois pour l'élève québécois et trois mois pour l'élève partenaire). Il se déroule durant l'année scolaire. La durée des échanges doit être précisée par les établissements scolaires participants.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce programme s'adresse à des élèves de 3^e, 4^e ou 5^e secondaire des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés qui souhaitent parfaire l'apprentissage d'une langue cible. La demande doit être soumise par l'établissement.

La participation des établissements d'enseignement privés se limite à 21 % du budget annuel. Dans le cas où des places seraient encore disponibles après le jumelage de toutes les demandes, elles seront ouvertes à tous les établissements d'enseignement, publics ou privés. L'élève du Québec dont la candidature est retenue par l'établissement d'enseignement pour participer à ce programme sera jumelé avec un élève d'une autre province ou territoire ou d'un autre pays concerné.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

Les organismes scolaires et les établissements d'enseignement scolaires qui désirent soumettre une demande dans le cadre de ce programme seront responsables du processus de sélection et du jumelage de leurs élèves. Les établissements scolaires participants seront responsables de veiller au respect des critères d'admissibilité mentionnés ci-dessus et d'en établir davantage s'ils le jugent pertinent pour sélectionner les participantes et participants.

Pour que les élèves puissent participer au programme d'échange d'élèves de quatre à six mois, ils doivent s'adresser à leur établissement scolaire. Ils devront s'inscrire selon les modalités déterminées par leur école.

Les participantes et participants devront répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- être inscrits en 3^e, 4^e ou 5^e secondaire;
- avoir consacré au minimum 60 heures de formation dans la langue cible avant de prendre part à l'échange;
- avoir un dossier scolaire supérieur à la moyenne;
- démontrer un intérêt manifeste quant à l'atteinte des objectifs du programme;
- avoir une volonté d'apprendre la langue parlée sur le territoire d'accueil;
- démontrer une ouverture envers les autres et leur culture;
- détenir une grande capacité d'adaptation et d'intégration;
- démontrer une maturité et un sens des responsabilités;
- faire un usage soigné des langues utilisées;
- avoir un comportement exemplaire;
- les parents ou le tuteur dont l'enfant souhaite participer au programme d'échange doivent consentir à leur participation;
- tous les adultes vivant sous le même toit que l'élève participant ne doivent avoir aucun antécédent judiciaire.¹

*Cette liste n'est pas exhaustive; les établissements scolaires peuvent ajouter des critères.

¹ Dans le cadre de l'échange, nous considérons que toute personne adulte résidant régulièrement à la maison devrait être considérée comme adulte vivant sous le même toit (ex. : une personne venant passer la nuit à la maison de façon régulière, des enfants aux études revenant les fins de semaine, des conjoints, etc.). Toute autre personne susceptible d'être en contact régulier avec l'élève étranger lors de l'échange ne doit avoir aucun antécédent judiciaire.

DESCRIPTION DES ÉCHANGES

Les élèves qui souhaitent prendre part aux échanges devront participer aux deux volets proposés ci-dessous.

ÉCHANGÉ

HORS

DU

QUÉBEC

- Les élèves seront jumelés avec un partenaire d'une autre province ou d'un autre pays selon les critères déterminés par les établissements scolaires participants.
- Les élèves québécois séjournent à l'extérieur du Québec. Ils vont à l'école et vivent dans les familles de leur jumeau. Le séjour doit être d'une durée de deux à trois mois. Cet échange doit se dérouler durant l'année scolaire et sa durée doit être précisée par les établissements scolaires participants.

-

ÉCHANGÉ

AU

QUÉBEC

- Les établissements québécois accueillent les élèves étrangers. Le séjour doit être de la même durée que celle de l'élève québécois. Cet échange doit se dérouler durant l'année scolaire et sa durée doit être précisée par les établissements scolaires participants.

L'établissement scolaire a le droit d'exclure une participante ou un participant québécois si ce dernier enfreint ses règles de participation (le cas échéant).

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER POUR METTRE EN PLACE UN ÉCHANGE

DÉMARCHES D'INSCRIPTION

Les démarches d'inscription varient selon l'établissement scolaire. Chaque établissement est libre de décider du processus d'inscription qui lui est propre.

PROCESSUS DE PARTENARIAT

En ce qui concerne les partenariats, Éducation internationale pourra aider les organismes scolaires et les établissements d'enseignement scolaires à trouver une école partenaire à l'extérieur du Québec pour la réalisation de l'échange.

Éducation internationale interpellera les autorités compétentes du gouvernement du Québec pour qu'elles appuient les organismes scolaires dans l'élaboration de partenariats. Les autorisations gouvernementales préalables et nécessaires devront être obtenues lors de partenariats entre tout organisme scolaire et entité gouvernementale à l'étranger.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Pour participer au Programme d'échange d'élèves de quatre à six mois à l'extérieur du Québec, les élèves devront répondre aux conditions de participation de leur établissement scolaire. L'établissement scolaire devra ensuite sélectionner un nombre de participantes et participants sur la base des partenariats créés et sous réserve des disponibilités budgétaires.

Il est à noter que toute communication de renseignements personnels entre le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé et Éducation internationale devra respecter les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) et se faire avec le consentement de la personne concernée ou celui de son tuteur. De plus, toute communication de renseignements personnels hors Québec se fera avec le consentement de la personne concernée ou celui de son tuteur.

JUMELAGE DES ÉLÈVES

Au moment opportun, les candidates et candidats seront avisés s'ils sont retenus ou non par les établissements scolaires. Ces derniers peuvent procéder aux jumelages sur la base des profils des élèves participants.

ACTIVITÉS DE PRÉPARATION

Les établissements scolaires devront s'assurer d'offrir une rencontre préparatoire afin d'informer les élèves participants et les parents sur les préparatifs avant le départ. Cette rencontre vise à informer les élèves sur le fonctionnement et les attentes du programme.

ASSURANCES

Les organismes scolaires doivent s'assurer que tous les participants et participantes ont les couvertures d'assurance de soins médicaux d'urgence nécessaires à la réalisation de leur séjour.

CONSEILS EN CAS DE DIFFICULTÉS

PROBLÈMES ET ABSENCES

Les élèves sont aussi fortement encouragés à communiquer avec l'établissement scolaire s'ils pensent être victimes de harcèlement ou de discrimination.

L'établissement scolaire et son partenaire se réservent le droit de mettre fin à un échange s'ils le jugent nécessaire.

REMBOURSEMENTS

L'établissement scolaire participant au programme doit remplir un rapport d'utilisation du financement et le soumettre à Éducation internationale. Le rapport devra comprendre le formulaire et les annexes demandés. Une preuve d'achat des dépenses admissibles dans le cadre du programme sera demandée à l'établissement d'enseignement responsable de la demande. Le rapport pourra également être accompagné de tout autre document jugé pertinent.

Il est à noter qu'une participante ou un participant admissible peut en remplacer une ou un autre qui souhaite se désister avant le début de l'échange. L'établissement doit en informer l'organisme partenaire.

Éducation internationale se réserve le droit d'annuler le versement ou de réclamer un remboursement total ou partiel du montant de la bourse si cette dernière n'a pas été utilisée pour les fins auxquelles elle devait servir.

DESCRIPTION DES ANNEXES ET CONSEILS POUR LES REMPLIR

Les annexes suivantes doivent être envoyées en même temps que le formulaire de demande de subvention.

ANNEXE I : GRILLE BUDGÉTAIRE

La grille budgétaire doit comprendre les dépenses prévues. Une seule feuille de la grille budgétaire est nécessaire pour l'ensemble des participantes et participants par demande déposée.

ANNEXE III : LISTE DES ÉLÈVES QUÉBÉCOIS

Vous devez inscrire les noms des élèves québécois sur l'annexe III.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

DATE DE DÉPÔT

Le Programme sera mis en œuvre par l'intermédiaire d'un concours annuel continu. Les détails de ces concours sont précisés ci-dessous.

Le concours annuel continu permettra à Éducation internationale de traiter les demandes à partir du 1^{er} avril de l'année en cours jusqu'au 15 février de l'année suivante, le 15 février étant la date limite fixe de dépôt pour l'année scolaire en cours.

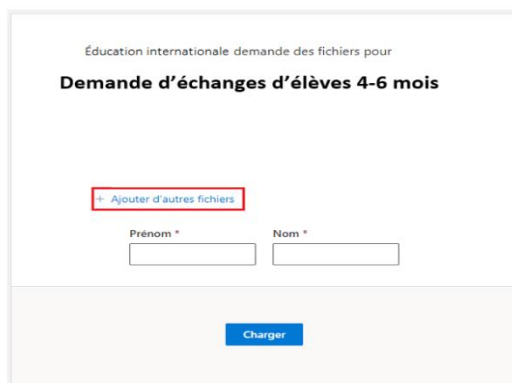
Il est également possible de déposer une demande de bourse de façon rétroactive, c'est-à-dire après le déroulement de l'échange.

ENVOI DU DOSSIER

Les documents dûment signés ainsi que toutes les annexes doivent être transmis à Éducation internationale par le biais de la boîte de dépôt disponible sur notre [site Web](#).

La boîte de dépôt vous permet de transmettre tous vos documents en une seule fois. Pour cela, une fois sur la boîte de dépôt, il vous suffit de cliquer sur « Ajouter d'autres fichiers », de sélectionner votre premier document, et de recommencer la même opération pour chacun de vos documents.

Lorsque tous vos documents ont été ajoutés, vous devez inscrire votre nom et votre prénom et cliquer sur « Charger ».



Une fois cette opération effectuée, nous vous demandons de nous envoyer un courriel, mentionnant le nom et le prénom que vous avez indiqués dans la boîte de dépôt, à l'adresse echanges@education-internationale.com afin de confirmer l'envoi de votre dossier.

Un accusé de réception vous sera envoyé pour chaque demande soumise. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, veuillez en informer le plus rapidement possible les responsables du programme.

Tout dossier incomplet ou non conforme aux critères d'admissibilité pourrait être refusé. Veuillez donc vous assurer que votre demande est admissible et que votre dossier est complet avant de le déposer.

CONSEILS POUR PRÉSENTER UN DOSSIER

Voici quelques conseils pratiques qui vous permettront de présenter un dossier:

- déposez votre demande dans un fichier rempli à l'écran, quitte à envoyer un fichier séparé avec les signatures si celles-ci ont été faites à la main;
- utilisez les modèles d'annexes qui sont fournis par Éducation internationale. Les autres modèles ne seront pas acceptés;
- renommez les pièces justificatives avec le même nom que celui indiqué dans le formulaire (évitez les noms de fichiers qui ne sont pas clairs ou qui sont juste une série de chiffres et de lettres enregistrés automatiquement après une numérisation);
- évitez de combiner différentes pièces justificatives dans un même fichier;
- assurez-vous que vos documents, et surtout vos numérisations, sont de bonne qualité, de préférence en couleur, lisibles et dans le bon sens de lecture (faites une rotation si nécessaire).

ATTRIBUTION DES BOURSES

Vous recevrez une confirmation par écrit de l'acceptation ou du rejet de votre demande environ 30 jours après le dépôt de celle-ci.

RAPPORT D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La direction de l'établissement d'enseignement devra remplir un *Rapport d'utilisation de la subvention* et le retourner à Éducation internationale au plus tard 30 jours après la réalisation de l'échange. La direction devra joindre à ce formulaire toute somme non utilisée (par exemple, en raison du désistement d'un élève ou du coût d'un titre de transport moindre que prévu) au moyen d'un virement bancaire ou d'un chèque fait à l'ordre d'Éducation internationale.

Le rapport devra également être accompagné des documents suivants :

- [Annexe I](#) : Grille budgétaire comprenant les mises à jour réelles;
- [Annexe II](#) : Liste des élèves québécois;
- les preuves d'achat des dépenses admissibles;
- tout autre document jugé pertinent.

Un établissement d'enseignement qui a déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre du Programme devra avoir fourni le *Rapport d'utilisation de la subvention* de l'échange en question avant de soumettre une nouvelle demande dans le futur.

Le formulaire du *Rapport d'utilisation de la subvention* est disponible sur le [site Web](#) des Échanges azimut.

COORDONNÉES UTILES

Pour de plus amples renseignements concernant le Programme, veuillez consulter le site Web <https://echanges-azimut.com/programme-dechange-deleves-de-quatre-a-six-mois-bourses/> ou écrire à l'adresse suivante : echanges@education-internationale.com.

AIDE-MÉMOIRE

TABLEAU DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Utilisez cette grille afin de vous assurer de l'admissibilité de votre demande et de vérifier si celle-ci est complète avant de l'envoyer.

Être inscrite ou inscrit en 3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e secondaire	
Avoir consacré au minimum 60 heures de formation dans la langue cible avant de prendre part à l'échange	
Avoir un dossier scolaire supérieur à la moyenne	
Démontrer un intérêt manifeste quant à l'atteinte des objectifs du programme	
Avoir la volonté d'apprendre la langue parlée sur le territoire d'accueil	
Démontrer une ouverture envers les autres et leur culture	
Avoir une grande capacité d'adaptation et d'intégration	
Démontrer une maturité et un sens des responsabilités	
Faire un usage soigné des langues utilisées	
Avoir un comportement exemplaire	
Les parents ou le tuteur dont l'enfant souhaite participer au programme d'échange doivent consentir à sa participation.	
Tous les adultes vivant sous le même toit que l'élève participant ne doivent avoir aucun antécédent judiciaire.	



Éducation internationale | Échanges azimut
3005, 4^e Avenue, bureau 300
Québec (Québec) G1J 3G6, CANADA
+1 418 651-4667
echanges@education-internationale.com